

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS **DU BOEUF VILLE 2021**

La Ville de Montluçon organise un jeu concours photos pour le carnaval du bœuf ville du 8 au 21 mars 2021.

Déguisez-vous, avec des objets et matériaux de récupération.

- Ce concours comporte 3 catégories :
 - Un prix pour « la famille carnavalesque » (photo de famille déguisée)
 - Un 1er et un 2e prix pour les enfants de 3 à 6 ans
 - Un 1er et un 2e prix pour les enfants de 7 à 10 ans
- Vous pouvez envoyer vos photos du lundi 8 mars au dimanche 21 mars minuit sur le mail suivant : festivites.ri@mairie-montlucon.fr
- Chaque famille et enfant ne pourront envoyer qu'une seule photo pendant la durée du concours.
- Un jury se réunira pour élire les photos les plus originales.
Les résultats seront publiés le mardi 23 mars 2021 sur la page facebook et le site de la ville de Montluçon.
Les photos des gagnants seront partagées sur la page Facebook.
- Chaque gagnant remportera des jeux de sociétés et/ou des livres.
Les parents des enfants gagnants devront venir avec une **pièce d'identité et le livret de famille** à la cité Administrative, service Festivités pour retirer vos cadeaux les mercredis matins entre 8h30 et 11h30.
- Les participants acceptent que les photos soient utilisées et diffusées pour la promotion et la communication jugées utiles par la Ville de Montluçon.
- Chaque photo sans coordonnées complètes (noms et prénoms des parents et des enfants - adresse - âge de l'enfant - numéro de téléphone - catégorie - règlement signé) sera considérée comme hors concours.

Merci de joindre ce règlement signé à l'envoi de la photo.

Nom..... Prénom.....

Le.....

Signature (précédée de la mention Lu et Approuvé)